

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT : NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

1 - CONVENTION TERRITORIALISÉE DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (G.U.P.) POUR LAXOU PROVINCES

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Abdelkarim QRIBI

Exposé des motifs :

La Métropole du Grand Nancy a élaboré une convention cadre pour la Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) sur le territoire métropolitain, que le conseil municipal a approuvé dans sa séance du 5 Mai 2018.

Cette convention cadre a vocation à se décliner au niveau des différentes communes concernées via des conventions locales opérationnelles.

Il est rappelé que la G.U.P vise à améliorer le fonctionnement des quartiers par une gestion concertée au plus près des besoins et des usages. Son objectif est de mieux coordonner les interventions des acteurs qui concourent ensemble à la qualité du cadre de vie offert aux habitants.

La G.U.P. vise par conséquent à :

- renforcer la présence et la qualité des services publics de proximité,
- promouvoir le cadre de vie pour améliorer l'attractivité des territoires,
- mieux impliquer et responsabiliser les habitants et les associations au projet de gestion urbaine de proximité,

- développer la professionnalisation des acteurs et leurs modes de coopération,
- favoriser le partenariat correspondant.

La G.U.P. s'applique essentiellement dans six domaines :

- la gestion des espaces publics et des services urbains,
- la gestion des logements,
- le développement du lien social et des actions de médiation,
- le développement de l'insertion par l'économique,
- l'écologie urbaine,
- la tranquillité publique et la lutte contre les incivilités.

S'agissant des conventions territorialisées, elles restent impulsées, animées et mises en œuvre sous l'autorité des Maires des communes. Et ce,,dans le respect des domaines de compétences et des champs d'intervention de chaque partenaire, ainsi que des spécificités de chaque territoire.

Nouvellement entré dans une phase de rénovation urbaine, le quartier des Provinces n'avait pas encore bénéficié de ce dispositif. A l'aune de ce vaste chantier, il est proposé d'engager ce travail partenarial autour des objectifs suivants:

- pérenniser les investissements publics lourds réalisés ou à réaliser dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier,
- offrir aux habitants une qualité et une gestion optimale des services de proximité et du cadre de vie,
- renforcer le travail interpartenarial des acteurs de proximité en mobilisant leurs agents, tout en adaptant, mutualisant et coordonnant leurs actions,
- contribuer à améliorer la tranquillité urbaine sur le quartier et ses différents secteurs,
- associer les habitants et les associations comme des partenaires actifs de la gestion et la vie de leur quartier,
- suivre et évaluer les actions entreprises afin de mieux répondre aux préoccupations quotidiennes des habitants.

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission "Rénovation Urbaine des Provinces" en date du 30 octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- approuve la mise en oeuvre d'une Gestion Urbaine de Proximité dans le quartier de Laxou Provinces
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT : NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents :

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

2 - NOUVELLE APPELLATION DE L'ANCIEN SITE DE L'ÉCOLE LOUIS PASTEUR (ESPACE CLAUDIE HAIGNERÉ)

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Abdelkarim QRIBI

Exposé des motifs :

L'aménagement des espaces extérieurs de la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre (MVATL) est l'opération fer de lance de la rénovation urbaine des Provinces, dont la livraison est attendue pour la fin de cette l'année.

Historiquement, ces espaces concernent l'ancien site de l'école Pasteur, notamment ses cours d'écoles, qui vont dorénavant être complètement ouvertes et dédiées à de l'espace public.

Plusieurs aménagements sont ressortis de la co construction avec les habitants :

- création d'un salon de verdure (équipé de bancs, tables de pique-nique, transats...)
- aménagement d'un terrain de pétanque
- rénovation du terrain de basket et aménagement d'une aire de fitness (agrès de musculation)
- installation d'une aire de jeux pour enfants dans un espace clos et protégé
- maintien d'un espace polyvalent pour l'organisation de fêtes et de manifestations

- divers aménagements afin de lutter contre le réchauffement climatique (création de noues et d'îlots de fraîcheur, plantation d'arbres, brumisateurs, fontaine...).

Le site est à proximité immédiate de l'école Emile Zola, et pour certains enfants, sur le chemin de l'école. Les enfants le fréquentent également dans le cadre des activités du temps de l'enfant, ou même lorsqu'ils se rendent à la cantine.

Dans le cadre de son programme de concertation, la commune a sollicité l'école afin de l'investir d'une réflexion autour de la nomination du site. Plusieurs petits groupes d'une classe de CM2, ont alors planché sur le nom de femmes françaises remarquables. Après différentes recherches sur la biographie de ces femmes, ils ont confectionné des affiches qu'ils ont soumises au vote de l'école, puis à un vote lors d'une présentation devant les parents et les élus, dans la salle du conseil municipal. Le nom de Claudie Haigneré a finalement été retenu par les enfants pour renommer ce nouvel espace de vie et d'animation. Claudie Haigneré s'est distinguée notamment en étant la première française et européenne à être allée dans l'espace.

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission "Rénovation Urbaine des Provinces" en date du 30 octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le changement de nom de l'ancien site de l'école Pasteur en « Espace Claudie Haigneré »
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT: NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

• Présents : 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

3 - ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Alexandra PETITJEAN-MONNIN

Exposé des motifs :

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en oeuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour Laxou de participer à

cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, la commune s'engage à mettre en oeuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés : Transports et mobilité; Habitat; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication ;
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en oeuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant;
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission seniors du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de l'adhésion de la Ville de Laxou au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ;
- désigne Mme Alexandra PETITJEAN-MONNIN pour représenter la collectivité au sein de l'association
- s'engage à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants étant précisé que pour cette année, la cotisation sera de 300 €.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : **MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT : NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

4 - DÉLIBÉRATION D'INTENTION DE CANDIDATER À VILLE AMIE DES ENFANTS

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Ilan LAVOT

Exposé des motifs :

Initiée en 2002 par l'UNICEF France et l'association des Maires de France, l'opération Ville Amie des Enfants a pour objectif de créer un réseau de villes qui s'engagent, sous l'égide de la convention internationale relative aux droits de l'Enfant, à prendre des initiatives et à promouvoir des actions facilitant l'insertion des enfants et des jeunes dans la vie de la cité et encourageant leur ouverture sur le monde.

La ville de Laxou a été labellisée en 2010 et 2014. Ce label est la reconnaissance de la qualité et de l'originalité des actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse.

Le titre Ville Amie des Enfants est valable le temps d'un mandat municipal, il est donc arrivé a échéance en 2020. Aujourd'hui la ville souhaite poursuivre son partenariat avec L'UNICEF France et renouveler son adhésion pour obtenir une nouvelle labellisation

Pour obtenir cette labellisation la ville de Laxou doit proposer une première délibération d'intention de candidature au label Ville Amie des Enfants.

Cette première délibération présente le plan d'action que la commune devra suivre pour 2020/2026 qui est :

- -le bien-être de chaque enfant et chaque jeune
- -la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité
- -un parcours éducatif de qualité
- -la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune
- -le partenariat avec UNICEF France

Cette première délibération permet d'engager la commune sur le travail de labellisation qui fera de Laxou une Ville Amie des Enfants pour 2020/2026.

Délibération :

Vu l'Avis favorable de la commission Jeunesse réunie le 12/10/2020 Vu la présentation du partenariat pouvant lier la Ville de Laxou et UNICEF France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise la candidature de la Ville de Laxou au titre de Ville Amie des Enfants

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT : NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

• Présents: 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

5 - CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE COORDINATEUR DU DISPOSITIF CITÉ ÉDUCATIVE DU PLATEAU DE HAYE

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Ilan LAVOT

Exposé des motifs :

Le Plateau de Haye a été retenu par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, comme territoire éligible pour participer au programme des Cités Éducatives.

Le projet est commun aux Villes de Nancy, de Maxéville et de Laxou qui sont concernées par le territoire ciblé. Il concerne également les partenaires institutionnels, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, Métropole du Grand Nancy et Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Le Conseil Municipal, dans sa délibération du 8 juillet 2019, a approuvé la participation de la Ville de Laxou au programme des Cités Éducatives.

La Cité Éducative vise à renforcer, à l'échelle d'un territoire, la mobilisation de tous les partenaires afin de répondre collectivement au défi de la réussite éducative des enfants et des jeunes, à partir de 3 ans

et jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Trois objectifs généraux présentés dans la circulaire du 13 février 2019 structurent le concept des Cités Éducatives :

- conforter le rôle de l'école,
- promouvoir la continuité éducative,
- ouvrir le champ des possibles.

Des crédits dédiés à la Cité Éducative sont prévus, chaque année, durant les trois années d'expérimentation afin de soutenir le projet stratégique et les actions à renforcer ou à déployer en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Ils permettent également de financer le poste de coordinateur recruté pour assurer les missions de coordination du dispositif de la Cité Éducative du Plateau de Haye.

Afin de définir les modalités de la mutualisation entre les partenaires pour le financement du poste de coordinateur du dispositif de la Cité Éducative du Plateau de Haye, une convention est nécessaire.

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission municipale spécialisée « Jeunesse, Conseil municipal d'enfants et de jeunes », réunie le 12 octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation pour le financement du poste de coordinateur de la Cité Éducative du plateau de Haye; les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget 2020 et seront inscrits pour le budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1162-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/11/2020 Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT : NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

6 - DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS DE LAXOU)

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Ilan LAVOT

Exposé des motifs :

Dans son volet "égalité des chances", le Plan de Cohésion Sociale prévoit des dispositifs de Réussite Éducative, qui ont pour but d'accompagner des enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité et des retards scolaires.

La Ville de Laxou, par le biais de son CCAS, s'est engagée, dès 2006, dans ce dispositif et a mis en place diverses actions pour apporter une réponse de soutien personnalisé à chaque situation. Ainsi, depuis 2006, plus de 700 enfants, ainsi que leur famille, ont été suivis dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative.

Ces actions sont :

L'action "facilitateur de langage" vise à aider les enfants de maternelle dans l'apprentissage de la langue.

L'action intitulée "coup de pouce CLÉ" (Club Lecture-Ecriture) se situe dans un programme de lutte contre l'illettrisme issu de recherches scientifiques et présentant un déroulement spécifique dont le

suivi est assuré par l'APFEE (Association Pour Favoriser une Ecole Efficace). Cette action est destinée aux enfants de cours préparatoire qui connaissent des difficultés d'apprentissage de la lecture et/ou de l'écriture.

L'action parentalité, renforcée en 2016, a pour objectif d'accompagner les parents dans leur fonction parentale et de les aider dans l'accompagnement de leurs enfants par la mise en place de rendez-vous individuels. L'objectif de cette action est d'apporter des outils aux parents qui peuvent se retrouver démuni face à leurs enfants, quel que soit leur âge. Cette action nouvelle et novatrice est le fruit des observations réalisées lors de ces dernières années dans le cadre des matinées parents ou des différentes actions tournant autour de la parentalité. IL s'avère que les parents sont en demandes d'outils, de conseils pour accompagner au mieux leurs enfants aux différents âges de la vie, de la petite enfance à l'adolescence. La commune est déjà fortement impliquée dans l'accompagnement à la fonction parentale avec le projet « être parent », dans le cadre du DRE et souhaite développer son offre de service en direction des parents par l'intermédiaire de la mise en place de cette action dédié aux parents.

Les questions autour de la parentalité et de l'accompagnement de ces enfants dépassent les limites des quartiers prioritaires, les besoins en matière d'accompagnement à la fonction parentale existent, et cela touche tous les parents sans aucune distinction. C'est pourquoi ce projet s'adresse à tous les parents habitants sur la commune de Laxou.

La Commune de Laxou assure le recrutement et la rémunération des personnels en charge de ces actions

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission municipale spécialisée « Jeunesse, Conseil municipal d'enfants et de jeunes », réunie le 12 octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Laxou et le CCAS de Laxou, dans le cadre de l'organisation des actions "facilitateur de Langage" et "coup de pouce CLÉ", l'action Parentalité, mise en place au sein du dispositif de Réussite Éducative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1163-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/11/2020

Accusé certifié exécutoire

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : **MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT : NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

Présents: 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00

Procurations: 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

7 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX FOYERS SOCIO-ÉDUCATIFS

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteurs: Claire VASSEUR OUKAZI, Marion HOUSSEAUX

Exposé des motifs :

La Ville de Laxou soutient les foyers socio-éducatifs des collèges Jean de la Fontaine et Victor Prouvé, ainsi que du Lycée polyvalent des métiers du bâtiment et de l'énergie Emmanuel Héré.

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission "Scolaire - Périscolaire" réunie le 27 octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- inscrit les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget 2021
 attribue une subvention de 216 € aux foyers socio-éducatifs pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1164-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT: NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

• Présents : 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

8 - ACTUALISATION DES MONTANTS DES DOTATIONS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE CIVILE 2021

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteurs: Claire VASSEUR OUKAZI, Marion HOUSSEAUX

Exposé des motifs :

Ces dotations concernent exclusivement les élèves des écoles publiques élémentaires et préélémentaires de la commune :

1. OUVERTURE DE CRÉDITS POUR ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES

- par enfant de classes élémentaires et préélémentaires :

32,15 €

2. SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES

- par enfant de classes élémentaires et préélémentaires :

12,90 €

3. PROJETS SPÉCIFIQUES DANS LES ECOLES

1 000,00 €

- pour l'ensemble des écoles.

4. OUVERTURE DE CRÉDITS POUR ACHAT DE LIVRES OFFERTS A L'OCCASION DE LA FIN DE LEUR SCOLARITÉ

- par enfant fréquentant l'école préélémentaire :

2,40 €

- par enfant terminant sa scolarité élémentaire :

13,95€

Cette dotation peut être indifféremment affectée à l'achat de livres de prix offerts à chaque élève ou pour approvisionner le fonds documentaire de l'école.

5. OUVERTURE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

- par poste spécialisé :

194 €

Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission municipale spécialisée " Scolaire – Périscolaire ", réunie le 27 octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'actualisation des montants des dotations scolaires pour l'année civile 2021,
- inscrit les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire.

Laurent GARCIA



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1165-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT : NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

• Présents : 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents :

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

9 - AIDE AUX FAMILLES DONT LES ENFANTS FRÉQUENTENT CERTAINS RESTAURANTS SCOLAIRES EXTÉRIEURS A LAXOU

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteurs: Claire VASSEUR OUKAZI, Marion HOUSSEAUX

Exposé des motifs :

Certains enfants laxoviens sont tenus de fréquenter une école spécialisée hors Laxou. Leurs familles se voient appliquer le tarif le plus élevé de participation aux frais de restauration scolaire. La Ville de Laxou participe à ces frais, jusqu'à la fin de leur scolarité en écoles primaires.

Attentive aux montants élevés que peuvent représenter ces factures pour les familles, la Municipalité participe financièrement et réduit ainsi les coûts pour les familles laxoviennes.

Il a été proposé comme suit :

- 1,55 € par repas, montant applicable aux familles assujetties à l'impôt sur le revenu
- 2,50 € par repas, montant applicable aux familles non assujetties à l'impôt sur le revenu.

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission " Scolaire - Périscolaire " réunie le 27 octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les montants ci-dessus de l'aide accordée aux familles dont les enfants fréquentent certains restaurants scolaires hors Laxou au cours de l'année scolaire 2020/2021,
- inscrit les crédits nécessaires au règlement de la dépense au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT: MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT: NANCY

> CANTON: LAXOU

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice: 33

Présents: 27

Nombre de votants : 33 Abstention: 00 Procurations: 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT. Matthieu EHLINGER. Annie HENRARD. PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

10 - SOUTIEN AUX ÉNERGIES **RENOUVELABLES -**ATTRIBUTION DE PRIME

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Anne-Mathilde COSTANTINI

Exposé des motifs :

La politique de promotion des énergies renouvelables amène à soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal l'attribution de primes municipales aux particuliers ayant fait le choix d'un système solaire de production d'eau chaude sanitaire.

Une prime de 150 € peut être attribuée à Monsieur Christian FAUVEL-LEVEAUX résidant au 6, rue Émile Gallé.

La commission municipale spécialisée "Urbanisme" réunie le mardi 29 septembre 2020 a émis un avis favorable au versement de cette prime.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement de la prime de 150€ à **Monsieur Christian FAUVEL-LEVEAUX** résidant au 6, rue Émile Gallé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : **MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT : NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

11 - SOUTIEN AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES – AIDE AUX INSTALLATIONS DE TYPE " CHAUFFE-EAU SOLAIRE "

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Anne-Mathilde COSTANTINI

Exposé des motifs :

En application de sa politique de promotion des énergies renouvelables, la Ville de Laxou a accordé de 2009 à aujourd'hui une aide financière aux particuliers ayant fait le choix d'installer un chauffe-eau solaire.

Le dispositif arrivant à son terme, la Municipalité souhaite renouveler cette aide financière aux Laxoviens.

Les demandes de subventions, pour être recevables, devront être déposées en Mairie, avant exécution des travaux.

La délivrance de cette aide sera conditionnée à l'obtention de la déclaration préalable déposée en Mairie puis sur justificatif des factures.

La commission municipale spécialisée "Urbanisme" réunie le mardi 29 septembre 2020 a émis un avis favorable à la mise en place de ce dispositif d'aide, et propose un montant forfaitaire de 150 € par installation.

Ce programme sera valable jusqu'au 31 décembre 2022.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement annexé au présent rapport. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2021 et suivants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1168-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT: NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

• Présents : 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents :

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

12 - CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FAÇADES - DIVERS SECTEURS RÈGLEMENT

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Anne-Mathilde COSTANTINI

Exposé des motifs :

Depuis de nombreuses années, la commune de Laxou réalise des campagnes de ravalement de façades qui engagent de nouveaux périmètres opérationnels.

Chaque périmètre retenu dure deux ans, le secteur Champ le Boeuf se termine le 31 décembre 2020.

La commission municipale spécialisée "Urbanisme" réunie le mardi 29 septembre 2020 a émis un avis favorable à la mise en place de plusieurs secteurs sur une durée de six ans.

Pour permettre de poursuivre l'octroi de primes municipales, un règlement qui prévoit, entre autres, le périmètre de la campagne, les bénéficiaires, les conditions d'obtention et le calcul de la prime est proposé au Conseil Municipal.

Ce règlement est joint en annexe.

Les demandes de subventions, pour être recevables, devront être déposées en Mairie, avant l'exécution des travaux.

Ce programme pourrait être valable pour six ans, soit de 2021 à 2026.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré, valide le règlement d'octroi, les secteurs proposés, la durée et autorise Monsieur le Maire à l'appliquer.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2021 et suivants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT: MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT: NANCY

> CANTON: LAXOU

L'an deux mille vinat, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice: 33

Présents: 27

Nombre de votants : 33 Abstention: 00 Procurations: 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT. Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD. PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

13 - ATTRIBUTION DE PRIME POUR LE RAVALEMENT DE **FAÇADES**

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Anne-Mathilde COSTANTINI

Exposé des motifs :

La politique menée par la municipalité pour l'amélioration du cadre de vie amène à soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal l'attribution d'une prime municipale pour la réfection d'un immeuble appartenant à :

Monsieur Christian FAUVEL-LEVEAUX pour un immeuble 6, rue Émile Gallé :

Prime Art Déco plafonnée (15% du montant des travaux) : 1500 €

Les travaux ont été effectués sous le contrôle du technicien de la ville qui a dressé le certificat nécessaire au règlement de cette prime. La facture acquittée a été jointe au dossier. Il est précisé que le montant a été établi selon la grille des tarifs en vigueur à la date de la demande.

La commission municipale spécialisée «Urbanisme» réunie le 29 septembre 2020 a émis un avis favorable à l'attribution de cette prime.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement de la prime de 1 500€ à Monsieur Christian FAUVEL-LEVEAUX

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT: MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT: NANCY

> CANTON: LAXOU

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice: 33

Présents: 27

Nombre de votants : 33 Abstention: 00 Procurations: 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain Alexandra PETITJEAN-MONNIN. Abdelkarim QRIBI. Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie Annie GALLOT. Matthieu EHLINGER. HENRARD. PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

14 - PROLONGATION DE LA **CAMPAGNE DE** RAVALEMENT DE FAÇADES POUR L'EMBELLISSEMENT **DES MAISONS "ART DÉCO"**

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS avant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD avant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Anne-Mathilde COSTANTINI

Exposé des motifs :

Depuis de nombreuses années, la Municipalité s'est engagée dans une politique de requalification urbaine globale.

En 2009, le Conseil Municipal a validé une démarche qualitative pour la mise en valeur des immeubles «Art Déco», élément important du patrimoine laxovien. Une campagne de ravalement des façades «Art Déco» a été engagée pour la période 2010-2020.

Le résultat obtenu incite à renouveler la démarche pour les années 2021-2022.

La commission municipale spécialisée «Urbanisme » réunie le 29 septembre 2020 a émis un avis favorable à cette proposition.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prolonge en 2021 et 2022 la campagne de ravalement de façades pour l'embellissement des maisons "ART DECO" et autorise Monsieur le Maire à appliquer le règlement.
- inscrit les crédits nécessaires aux budgets 2021 et suivants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1171-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT: **MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT: NANCY

> CANTON: **LAXOU**

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice: 33

Présents: 27

Nombre de votants : 33 Abstention: 00 Procurations: 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT. Matthieu EHLINGER. Annie HENRARD. PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

15 - CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRÉ EN **SECTION AE NUMÉRO 480**

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Anne-Mathilde COSTANTINI

Exposé des motifs :

La commune est propriétaire d'un terrain de 205 m² cadastré en section AE numéro 480 et situé à proximité de la piscine.

Ce terrain est classé en zone 2N du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Madame LECOMTE Marylène et Monsieur MEILHAC Alexis riverains souhaitent s'en porter acquéreurs.

Ce terrain a été évalué par France Domaine à 1250 € soit environ 6.09 €/m².

La commission municipale spécialisée "Urbanisme" réunie le 4 Septembre 2020 a donné un avis favorable à cette vente.

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la vente d'un terrain de 205 m² cadastré en section AE numéro 480, pour un prix global de 2500 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant notamment l'acte de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : **MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT : NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

16 - ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIÈRES COMMUNAUX

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Anne-Mathilde COSTANTINI

Exposé des motifs :

Les tarifs des concessions de cimetières délivrées dans les cimetières communaux font l'objet d'une actualisation chaque année au 1er janvier.

Délibération :

CONCESSIONS DE TERRAINS

DURÉE	TARIF AU 01/01/2021
15 ans	86 €
30 ans	153 €
50 ans	464 €

CONCESSIONS PAYSAGÈRES A L'AMÉRICAINE

DURÉE	TARIF AU 01/01/2021
30 ans	434 €
50 ans	795 €

CONCESSIONS CINÉRAIRES

DURÉE	TARIF AU 01/01/2021
15 ans	219 €
30 ans	434 €

CASES DE COLUMBARIUM

DURÉE	TARIF AU 01/01/2021
15 ans	977 €
30 ans	1446 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'actualisation, au 1er janvier 2021, des tarifs des concessions de cimetières comme présentés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : **MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT: NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE. Samba FALL. Didier MAINARD

Objet:

17 - AVENANTS AUX MARCHÉS DE RESTAURATION COLLECTIVE

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteurs: Anne-Mathilde COSTANTINI, Claire VASSEUR OUKAZI, Marion HOUSSEAUX

Exposé des motifs :

La Ville de Laxou et le CCAS de la Ville de Laxou ont constitué un groupement de commandes pour la passation du marché de préparation et de livraison de repas en liaison froide pour les écoles laxoviennes, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et la crèche Hansel et Gretel. La Ville de Laxou est le coordonnateur de ce groupement.

Une consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché public à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Les accords-cadres à bons de commandes ont été attribués aux entreprises suivantes :

- lot n° 1 « Préparation et livraison de repas pour les enfants des écoles et de l'accueil de loisirs sans hébergement » : ELIOR pour un montant maximal de 213 300 € HT par an.
- lot n° 2 « Préparation et livraison des repas et goûters pour la petite enfance » : SODEXO pour un montant maximal de 16 500 € HT par an.

La durée du marché est prévue pour un an renouvelable tacitement deux fois pour la même durée à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage au titulaire. Le marché arrive à échéance le 5 novembre 2020.

Or, le retard pris dans le renouvellement de ce marché, du fait notamment de l'épidémie de covid 19 et des élections municipales, conduit à prolonger la durée des accords-cadres jusqu'au 1er septembre 2021.

Par ailleurs, concernant le lot 1 « Préparation et livraison de repas pour les enfants des écoles et de l'accueil de loisirs sans hébergement », de nouveaux besoins, justifiés par l'engagement de la Ville pour la suppression des barquettes en plastique, conduisent à modifier la prestation, qui devra désormais être livrée en bacs inox fournis par la Ville. Cette modification non substantielle est également portée à l'avenant du lot 1.

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 1 «Préparation et livraison de repas pour les enfants des écoles et de l'accueil de loisirs sans hébergement» avec l'entreprise Elior.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 2 «Préparation et livraison des repas et goûters pour la petite enfance» avec l'entreprise Sodexo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT: NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

• Présents: 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

18 - OUVERTURES

DOMINICALES DES

COMMERCES DE DÉTAIL

POUR L'ANNÉE 2021

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Jean-Pierre EHRENFELD

Exposé des motifs :

Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire dominical a été modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » et permet au Maire d'autoriser les commerces de détail où le repos hebdomadaire à lieu normalement le dimanche, à ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an.

Conformément à l'article L.3132-26 du code du travail, cette liste de dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année qui suit. De plus, il convient dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à 5, de recueillir l'avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La Métropole du Grand Nancy a donc été saisie, ainsi que les organisations professionnelles. Une consultation a été faite auprès de l'association des commerçants de Laxou, afin d'accorder la possibilité aux commerces de détail où le repos hebdomadaire à lieu normalement le dimanche, de déroger au repos dominical aux dates suivantes :

8 jours qui correspondent au socle commun proposé par la Métropole :

3 janvier, 27 juin, 21 novembre, 28 novembre, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre, 26 décembre 2021.

4 journées rythmant la vie locale : 10 janvier, 14 mars, 5 septembre, 24 octobre 2021.

Pour les établissements de la branche automobile, conformément à l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2019, les dérogations à la règle du repos dominical seront limitées à 6 et seront sollicitées auprès de l'autorité municipale selon les modalités définies dans l'arrêté préfectoral précité.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable concernant les dates proposées ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1175-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT: MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT: NANCY

> CANTON: LAXOU

L'an deux mille vingt. le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

Conseillers en exercice: 33

Présents: 27

Nombre de votants : 33 Abstention: 00 Procurations: 06

NOMBRE DE **Etaient Présents:**

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain Alexandra PETITJEAN-MONNIN. Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie Matthieu EHLINGER. Annie HENRARD. PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN. Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

19 - CRÉATION DE LA COMMISSION **ACCESSIBILITÉ**

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD avant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU avant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Jean-Pierre EHRENFELD

Exposé des motifs :

L'article L.2143-3 du CGCT donne obligation aux communes de plus de 5 000 habitants de créer une commission communale pour l'accessibilité ayant pour rôle de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire de la commune, notamment en ce qui concerne les bâtiments et équipements communaux (mairie, écoles, équipements sportifs et culturels, parcs, cimetières...)
- d'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Elle établit un rapport annuel, soumis à l'instance délibérante puis transmis en fin d'année, à Monsieur le Préfet, à Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Elle est présidée par le Maire de la commune qui en arrête la liste des membres, à savoir : des représentants de la commune des représentants d'associations de personnes handicapées des représentants des personnes âgées, des représentants des acteurs économiques. des représentants d'associations d'usagers,

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- désigne quatre de ses membres pour siéger au sein de la commission communale pour l'accessibilité :
- M. Jean-Pierre EHRENFELD
- M. Sébastien ABADA
- M. Alain VIGNE
- M. Didier MAINARD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1176-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/11/2020 Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT: NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

20 - CRÉATION DU COMITÉ CONSULTATIF BIEN ÊTRE ANIMAL

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Anne-Mathilde COSTANTINI

Exposé des motifs :

Le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours et chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Le comité pourra être consulté par le maire sur toute question ou projet intéressant le bien-être animal. Les lois de 1976, 1999 et 2015 ont énoncé que les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité, qui doivent être placés dans des conditions compatibles avec leurs impératifs biologiques, que l'on parle des animaux d'élevage, de compagnie, de loisir ou de ceux utilisés à des fins scientifiques.

Des attentes nouvelles apparaissent en matière de bien-être animal, avec une évolution des consommations alimentaires (végétarisme, véganisme, attrait du consommateur pour les filières plein air ou bio...), une médiatisation forte des conditions d'élevage et d'abattage et un débat nourri sur le statut de l'animal.

A une époque où l'impératif de santé est mis en avant, il est important de réfléchir à la place de l'animal puisque la santé humaine et la santé animale sont interdépendantes et liées à la santé des écosystèmes dans lesquels elles coexistent.

Le comité pourra par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant la cause animale pour lequel il a été institué.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2143-2;

Considérant qu'il est nécessaire d'associer des personnes investies dans la défense de la cause animale qui peuvent ne pas appartenir au conseil ou des représentants d'associations locales de protection animale ou de professionnels travaillant avec les animaux,

Considérant que la création d'un comité consultatif permettra de recenser les problématiques sur Laxou liées aux animaux domestiques ou non,

DÉCIDE de la création d'un comité sur le bien-être animal

INDIQUE que le comité sera composé d'au plus 12 membres, dont 4 conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;

PRÉCISE que ce comité pourra être interrogé sur toutes les décisions et affaires intéressant la défense de la cause animale et la promotion du bien-être animal.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur la création d'un comité sur le bien-être animal
- désigne quatre conseillers municipaux :

Mme Anne-Mathilde COSTANTINI Mme Geneviève PIERSON Mme Annie HENRARD M. Pierre CANTUS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1177-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/11/2020 Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT : NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

• Présents : 27

Nombre de votants : 32Abstention : 01Procurations : 06

Etaient Présents :

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

21 - PROPOSITION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Laurent GARCIA

Exposé des motifs :

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut général de la Fonction Publique Territoriale précise au niveau de l'avancement de grade que :

"le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancements de ce cadre d'emploi ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique".

Pour rappel, l'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emploi (exemple : agent de maîtrise à agent de maîtrise principal). La promotion interne quant à elle correspond à un changement du cadre d'emploi (exemple : adjoint administratif à rédacteur).

Ainsi, l'avancement de grade doit être déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade ; on parle alors de "ratios

promus/promouvables", c'est-à-dire le pourcentage appliqué au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade à une date donnée.

La délibération fixant les ratios d'avancement de grade doit donc prévoir un taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grades, étant entendu que le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires (ancienneté de services effectifs, classement à un échelon minimum, examen professionnel...). Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Il est proposé, pour ne pas influencer le processus de fixation des taux de promotion « promus/promouvables », de fixer les taux de promotion "promus/promouvables" à leur maximum (étant précisé que les taux ainsi fixés n'engagent pas l'autorité territoriale à procéder au maximum des nominations) comme suit :

Délibération :

Grade d'avancement	Ratio %
Animateur principal de 1ère classe	100%
Rédacteur principal de 2ème classe	100%
Adjoint technique principal de 2ème classe	100%
Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
Agents de maîtrise principal	100%
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	100%

Ces taux ont été soumis au Comité Technique , qui a émis un avis favorable.

Les tableaux d'avancement de grade seront établis, après avis de la Commission Administrative Paritaire, par appréciation de l'acquis et de la valeur professionnelle des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- fixe les taux de promotion pour la procédure d'avancement de grades des agents de la Ville de Laxou tels que définis ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme Alexandra PETITJEAN-MONNIN ne prend pas part au vote

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1178-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/11/2020

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT:

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

• Présents: 27

Nombre de votants : 32Abstention : 01Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

22 -

CRÉATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Laurent GARCIA

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique. Afin de permettre les nominations par avancement de grade à compter du 1er décembre 2020, il est indispensable de procéder à l'ajustement du tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un emploi de rédacteur et création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe, (temps plein),
- suppression d'un emploi d'animateur principal de 2ème classe et création d'un emploi d'animateur principal de 1ère classe, (temps plein),
- création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, le poste d'adjoint du patrimoine étant conservé pour procéder à une nomination stagiaire sur ce grade. (temps pleins)

- suppression de 7 emplois d'adjoints techniques et la création de 8 emplois d'adjoints techniques principaux de 2ème classe, 1 poste d'adjoint technique étant conservé pour un poste à pourvoir, (temps pleins)
- suppression de 4 poste d'adjoints techniques principaux de 2ème classe et création de 4 emplois d'adjoints techniques principaux de 1ère classe (temps pleins),
- suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps plein suite à un départ en retraite,
- suppression de 2 postes d'agents de maîtrise à temps plein et création de deux postes d'agents de maîtrise principaux à temps plein,

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

- Filière : ADMINISTRATIVE

- Cadre d'emplois : RÉDACTEUR TERRITORIAL

Ancien effectif: 10Nouvel effectif: 10

- Filière : ANIMATION

- Cadre d'emplois : ANIMATEURS TERRITORIAUX

Ancien effectif: 3Nouvel effectif: 3

- Filière : CULTURELLE

- Cadre d'emplois : ADJOINTS DU PATRIMOINE

- Ancien effectif: 5 - Nouvel effectif: 6

- Filière : TECHNIQUE

- Cadre d'emplois : ADJOINT TECHNIQUE

Ancien effectif: 50Nouvel effectif: 51

- Filière : TECHNIQUE

- Cadre d'emplois : AGENT DE MAÎTRISE

- Ancien effectif: 15 - Nouvel effectif: 14

Le comité technique du 2 novembre 2020 a émis un avis favorable sur ce projet de modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire est chargé de procéder aux nominations ou de recruter les agents affectés à ces postes.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la mise à jour du tableau des effectifs tel qu'il est présenté.
- approuve les créations d'emploi énoncées.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges seront inscrits aux budgets 2020 et suivants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme Alexandra PETITJEAN-MONNIN ne prend pas part au vote

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT: **MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT: **NANCY**

> CANTON: LAXOU

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice: 33

Présents: 27

Nombre de votants : 25 Abstentions: 08 Procurations: 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD. PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

23 - DÉSIGNATION DE MEMBRES - COMMISSIONS **MÉTROPOLITAINES**

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: Laurent GARCIA

Exposé des motifs :

A l'occasion de sa réunion du 10 septembre 2020, le conseil métropolitain a acté la création de 6 commissions : mobilités, attractivité et partenariats, développement urbain et transition écologique, vie sociale, services et espaces urbains, finances et ressources.

Ces commissions seront composées d'élus métropolitains et communaux afin de partager les débats préparatoires aux dossiers.

Il appartient donc au conseil municipal de désigner en son sein un titulaire et un suppléant par commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- désigne un titulaire et un suppléant par commission de la manière suivante :

Commission	Titulaire	Suppléant
Mobilités	Mathieu EHLINGER	Christian PERCONTE
Attractivité et partenariats	Isabelle ARCEDIANO	Marie-José BALTHAZARD
Développement urbain et transition écologique	David GARLAND	Annie HENRARD
Vie sociale	Nathalie JACQUOT	Nathalie PINET
Services et espaces urbains	Éve-Marie GALLOT	Claire VASSEUR
Finances et ressources	Maurice HUGUIN	llan LAVOT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Absentions : Laurence WIERSER, Pierre CANTUS, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Naïma BOUGUERIOUNE, Claudine BAILLET BARDEAU, Pierre BAUMANN, Samba FALL

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : **MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT: NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

• Présents: 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

24 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DU GRAND NANCY - EXERCICE 2019

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: David GARLAND

Exposé des motifs :

Selon l'article L2224-5 du CGCT, le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au Conseil Municipal ; son contenu est tenu à disposition du public en mairie.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financière. Ce rapport a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission de ce rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT: NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

DE Etaient Présents :

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Samba FALL, Didier MAINARD

Objet:

25 - RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉ ET DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA
MÉTROPOLE DU GRAND
NANCY - EXERCICE 2019

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: David GARLAND

Exposé des motifs :

Selon l'article L2224-5 du CGCT, le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel d'activité et de développement durable.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au Conseil Municipal ; son contenu est tenu à disposition du public en mairie.

Le rapport d'activité et de développement durable regroupe en un seul document le rapport d'activité, le rapport de développement durable et une annexe présentant les investissements du Grand Nancy dans chacune des communes.

Il rend compte également des pratiques vertueuses et de l'expérimentation au sein de la Métropole pour lutter contre le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité.

Ce rapport a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission de ce rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20201104-1182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2020

Séance Ordinaire du 4 novembre 2020

DEPARTEMENT : **MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT : NANCY

CANTON:

L'an deux mille vingt, le quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

Conseillers en exercice : 33

Présents: 27

Nombre de votants : 33Abstention : 00Procurations : 06

Etaient Présents:

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAUX, Maurice HUGUIN, Marie-José BALTHAZARD, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE. Samba FALL. Didier MAINARD

Objet:

26 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DU GRAND NANCY

Procurations:

Patrice FELTIN ayant donné procuration à Abdelkarim QRIBI Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT Cheikh Mbacké MBOW ayant donné procuration à Jean-Pierre EHRENFELD Pierre CANTUS ayant donné procuration à Laurence WIESER Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Didier MAINARD

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur: David GARLAND

Exposé des motifs :

Selon l'article L2224-5 du CGCT, le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du Grand Nancy.

Le Grand Nancy gère la distribution d'eau potable, la collecte et l'épuration des eaux usées pour le compte des vingt communes qui le composent.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au Conseil Municipal ; son contenu est tenu à disposition du public en mairie.

Ce rapport a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission de ce rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.